

Discriminations liées à l'emploi

Près de la moitié des réclamations pour discrimination adressées à la haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (Halde) concernent l'emploi.

Le handicap discriminé

Le taux de chômage des travailleurs handicapés reconnus par les Commissions techniques d'orientation et de reclassement professionnel (Cotorep), s'élève à 17%, soit près du double de la moyenne nationale. En outre, ceux qui occupent un travail sont le plus souvent employés dans les secteurs les moins qualifiés. 80 % des handicapés reconnus par la Cotorep sont soit ouvriers soit employés contre 57 % de la population active. 3 % seulement sont cadres contre 11 % des actifs. Pourtant la loi oblige les entreprises à embaucher au moins 6% de personnel reconnu handicapé, mais nombreuses sont celles qui préfèrent s'acquitter d'une amende.

Écart de rémunération homme / femme

L'Insee donne généralement l'écart de rémunération homme/femme à 20%. Cependant, il faut préciser qu'il s'agit de l'écart de taux horaire. Si on tient compte du fait que les femmes travaillent plus souvent à temps partiel, l'écart de salaire à la fin de chaque mois, s'élève à 37%. Plus on grimpe dans la hiérarchie des salaires, plus l'inégalité entre hommes et femmes est forte.

Discrimination rime avec immigration

Les résultats d'une étude* intitulée « Discriminations à l'embauche : un testing sur les jeunes des banlieues d'Île-de-France » sont édifiants : à qualification et expérience égale, un candidat de nationalité française avec un nom et un prénom français a, en moyenne, entre 1,5 et 3 fois plus de propositions d'entretien d'embauche qu'un français d'origine marocaine.

Des emplois interdits

Entre 6 et 7 millions d'emplois sont fermés aux étrangers, soit 30 % de l'ensemble des postes de travail. Les cinq millions d'emplois de la fonction publique sont interdit à ceux qui n'ont pas la nationalité française, sauf statuts dérogatoires. Il faut y ajouter environ un million d'emplois dans les entreprises publiques, de la SNCF à la RATP, qui ne s'ouvrent ue très lentement. Le secteur privé demeure moins fermé, mais des notaires aux médecins en passant par les avocats, environ 1,2 million d'emplois restent inaccessibles aux étrangers : la moitié à cause de la nationalité, l'autre parce qu'il faut disposer d'un diplôme français pour y accéder. Ces interdictions constituent une véritable barrière à l'intégration.

* : Centre d'étude des politiques économiques de l'université d'Évry, étude réalisé pour le Centre d'analyse stratégique : Duguet E., Leandri N., L'Horty Y. et Petit P. (2007)